



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

durée du travail

Question écrite n° 61076

Texte de la question

M. Marc Dumoulin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les incertitudes pesant sur le financement de la réduction du temps de travail. Le fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale (FOREC), chargé de financer les exonérations de charges sociales pour les entreprises qui passent aux 35 heures et qui aurait dû être mis en place en janvier 2000, n'a toujours pas d'existence légale. La sécurité sociale participe déjà au financement de la réduction du temps de travail à travers les droits sur les alcools précédemment destinés au Fonds de solidarité vieillesse et les droits sur les tabacs antérieurement affectés à la CNAM. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement pour résoudre la « petite difficulté de financement » (cf. séance des questions d'actualité du 25 avril 2001) à laquelle doit faire face, aujourd'hui, la mise en oeuvre de la réduction du temps de travail.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dumoulin](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61076

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2001, page 2774